

VŒU DU COMITÉ DE BASSIN DU 21 JUIN 2018

**PORTANT SUR LA CONTRIBUTION DU COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE À
LA PREMIÈRE SÉQUENCE DES ASSISES DE L'EAU**

Le comité de bassin Seine-Normandie réuni en séance plénière le 21 juin 2018 a pris connaissance du cadrage de la première séquence des assises de l'eau organisées par le ministère de la Transition écologique et solidaire, ainsi que des retours de la concertation organisée par le comité de bassin auprès des acteurs de l'eau du bassin, à travers les forums des acteurs de l'eau.

Après en avoir débattu, le comité de bassin :

Partage le constat des défis auxquels sont aujourd'hui confrontés les acteurs de la politique de l'eau, notamment l'amélioration de la performance des services publics d'eau et d'assainissement et des réseaux d'eau potable ;

Insiste à cet égard sur l'importance de parler de cycle de l'eau dans son ensemble et de ne pas dissocier « petit cycle » et « grand cycle » de l'eau, qui sont fondamentalement interdépendants : protéger les captages d'eau potable des pollutions ou anticiper les effets du changement climatique permet d'optimiser les investissements nécessaires pour distribuer à tous les usagers une eau potable de qualité à un coût raisonnable ; sans ce travail d'anticipation et de mobilisation de tous les leviers disponibles, ni l'État, ni les collectivités locales, ni le secteur privé ne pourront faire face à terme au coût grandissant des infrastructures de prélèvement, de traitement et de distribution d'eau potable ainsi que des infrastructures d'assainissement des eaux usées ;

Souligne, au-delà de l'urgence actuelle sur l'état des réseaux d'eau potable, la nécessité d'atteindre l'objectif de 100 % de bon état des masses d'eau, y compris littorales, pour lequel la France s'est engagée auprès de ses partenaires européens à l'horizon 2027, objectif qui nécessite plus que jamais un effort très important notamment sur les systèmes d'assainissement ;

Constate que les montants prélevés sur la trésorerie des agences de l'eau sont de l'ordre de 500 millions d'euros par an, alors que l'investissement nécessaire pour instaurer un rythme de renouvellement durable des réseaux devrait passer de 1,2 à plus de 2 milliards d'investissement par an ;

Constate et regrette que l'instabilité du cadre législatif relatif à la maîtrise d'ouvrage des services d'eau et d'assainissement, depuis la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, provoque des retards dans les investissements nécessaires ;

Réaffirme la nécessaire solidarité territoriale sur ces enjeux qui est un pilier fondateur de la politique de l'eau depuis 50 ans à l'échelle des bassins hydrographiques avec l'appui des agences de l'eau, premier pilier de cette solidarité ;

Affirme que la contribution de l'agence de l'eau Seine-Normandie à l'effort de redressement des comptes publics impacte ses capacités d'aide aux collectivités territoriales et autres acteurs de l'eau sur le territoire, retardant les importants investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés ;

S'oppose fermement à ce titre au principe des prélèvements sur la trésorerie des agences de l'eau et de l'écrêtement des redevances, imposé au profit du budget général de l'État ;

Alerte dans ce contexte budgétaire le Gouvernement sur la nécessité de faire des choix et de fixer des priorités permettant de répondre aux engagements communautaires ;

Rappelle l'expertise des agences de l'eau et leur performance en termes d'ingénierie technique et financière et leur caractère incontournable pour l'accompagnement des collectivités territoriales dans leurs projets d'amélioration de la qualité des milieux. Cette expertise pourrait être mise au service de la lutte contre les fuites et de la rénovation des réseaux d'eau potable, en particulier en milieu rural. Cela nécessite de préserver les moyens financiers et humains des agences de l'eau ;

Demande au Gouvernement de ne pas déstabiliser le travail en cours pour l'élaboration des 11^e programmes d'intervention des agences de l'eau 2019-2024, qui mobilise depuis un an l'énergie de toutes les catégories d'usagers de l'eau au sein des comités de bassin et sous peine de remettre en cause le principe de démocratie au sein de ces comités qu'il conviendrait de réaffirmer.

Le Président
du comité de bassin


François SAUVADET